

Des vendanges sans pépins

PRINCIPAUX FACTEURS



1. Les chutes de plain pied et de dénivellation.
2. Les coupures.
3. Les troubles musculo-squelettiques (TMS).
4. Les facteurs climatiques (fortes chaleurs, froid).
5. Les transports (personnel, raisin).

EQUIPEMENTS ET MOYENS DE PREVENTION



1. Porter des chaussures de sécurité montantes.
Fixer les échelles.
2. Porter des gants adéquats.
Utiliser des vendangettes.
Décaler vos postes de travail.
3. Garder le dos droit.
Varier votre position de travail.
Affiler régulièrement la lame de votre vendangette.
Eviter de surcharger les hottes.
4. S'équiper en fonction de la météo (chapeau, vêtement de pluie, vêtement chaud, ...)
5. Les vendangeurs doivent voyager assis dans des véhicules aménagés.



Caisse d'Assurance Accidents Agricole

Bas-Rhin Maison de l'Agriculture
2 rue de Rome à Schiltigheim
B.P. 20021, 67013 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 19 55 19 - Fax 03 88 19 55 18 - Email : caaa67@caaa67.fr

Haut-Rhin 132 avenue Robert Schuman
CS 11167, 68053 Mulhouse Cedex
Tél. 03 89 45 68 22 - Fax 03 89 46 41 34 - Email : caaa68@caaa68.fr

CAAA

Caisses d'Assurance-Accidents Agricoles

Alsace-Moselle